



Disponibilité argent du PEL d'un enfant mineur

Par **sigardo**, le **29/05/2022** à **11:02**

Bonjour,

Ayant ouvert un Plan d'épargne logement pour mon enfant mineur.

Est-ce que j'ai le droit de cloturer ce PEL au bout de 8 ans, lorsque l'enfant est encore mineur, pour récupérer l'argent sur mon propre compte bancaire (en vue d'un achat de voiture) ?

Par **amajuris**, le **29/05/2022** à **11:19**

Bonjour,

l'argent placé sur un PEL de votre enfant mineur ne vous appartient pas, il appartient à l'enfant mineur.

mais chaque gestionnaire de ce type de placement peut des réponses différentes à votre demande.

voir ce lien : [les droits des parents sur l'argent de leurs enfants](#)

salutations